

REPUBLIQUE POPULAIRE DU
CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA FORMATION

SECRETAIRE GENERAL
GENERAL DE LA FORMATION

DIRECTION DE LA FORMATION
PUBLIQUE

71848

D.3.

D.3.

DU 23 AOUT 1977
DECRET N° 78/551
portant reclassement et nomination de Monsieur
BOUEKASSA Andre, Professeur de GEO de 6^e echelon

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DU CONGO
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
LE MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5.4.1977
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République;
Vu l'arrêté n° 2087/PP du 21.6.1956 fixant le règlement sur le statut des fonctionnaires de la République;
Vu le décret 62/130/PP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires de la République;
Vu le décret 52/83 du 30.1.1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République;
Vu le décret 62/195/PP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des cadres des fonctionnaires;
Vu le décret 62/197/PP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchisation des cadres des fonctionnaires;
Vu le décret 62/198/PP du 5.7.62 fixant la nomination et la répartition des fonctionnaires des cadres de la catégorie A;
Vu le décret 62/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
Vu le décret 67/30 du 24.2.1967 relatif à la prise d'effet au point de vue de la solde des cadres de l'Enseignement;
Vu le décret 67/104 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 62/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
Vu le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/PP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des cadres des fonctionnaires;
Vu l'acte n° 001/PM/PP du 3.4.1977 structurant le Service Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
Vu le décret 77/165 du 5.4.1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'arrêté n° 9997/MEH/MEH/DAAF du 19.12.1977 portant promotions des Professeurs de GEO des cadres de la catégorie A hiérarchisée II des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo;
Vu la lettre n° 0977/MEH/MEH/DAAF du 27 avril 1976 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé;
Vu l'Ordonnance 15/77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo

DECRET

ARTICLE 1° : En application des dispositions du décret 67/304/MF/PT du 30.9.76 susvisé, Monsieur **BOUMASSA André**, Professeur de CEG de 6^e échelon, indicié 1.290 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux Enseignement, service à Brazzaville, titulaire de la Licence SCIENCES, délégué par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est rattaché à la catégorie indiciée 1.290, nommé Professeur Certifié, indicié 1.110 ancienneté, livret conservé, ACO néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté, pour compter du 3.10.1977, date de la rentrée scolaire 1977 - 1978 et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 23 AOÛT 1978

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Colonel **LOUIS SYLVAIN COMA**

Antoine MOUNGA

Le Ministre des Finances

Henri LOPES

Ministre du Travail et de la Prévoyance, Gardien des Sceaux

Alphonse MOUISSOU-POUATI

AMPLIATIONS :

JORPC

BOFF/DER

D.B.

D.C.F.

DPAA

SGCM/B.C.

SGEM

REM

DOSSIER

INTERSE

[Signature]